



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 6 mai 2025 à 9 h 30 à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette ainsi que messieurs les conseillers Gilles Chagnon et Daniel Champagne.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Jade Lepage-Thériault attachée politique et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Guylaine Déziel, directrice, Urbanisme et développement durable, Chantal Lanoix, chef de service, Urbanisme et développement durable, Cynthia Lauzon, cheffe de section, Communications et Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau.

CP20250506-P1

RÈGLEMENTS OMNIBUS 2025

Présentation par madame Chantal Lanoix, accompagnée par madame Guylaine Déziel.

L'objectif de la présentation est de présenter les projets de règlement adoptés par le conseil municipal du 18 avril 2025 relatifs à l'omnibus 2025.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande si des rencontres sont prévues avec certains organismes, dont l'APCHQ. Madame Chantal Lanoix mentionne que l'APCHQ a déjà soumis une liste d'irritants au SUDD, lesquels ont été pris en considération. Il y a des tribunes pour échanger, en général, sur les règlements du SUDD. Concernant les prises à la page 9, monsieur Duggan demande des précisions sur le nombre de volts pour les conduites. Madame Lanoix précise ce qui est inscrit au règlement depuis 2020 et réfère à l'image présentée en ce qui a trait aux infrastructures. À la page 13, concernant le deuxième logement, monsieur Duggan mentionne que les issues de secours sont importantes. Il demande par ailleurs si des données sont disponibles quant à la possible réduction de demandes de PIIA, suivant les modifications demandées. Madame Guylaine Déziel mentionne qu'il s'agit de mesures mises en place dans plusieurs villes pour alléger le fardeau administratif.

Sur les prises électriques, monsieur le conseiller Marc Bureau souligne qu'il pourrait y avoir un enjeu avec les bâtiments existants. Il mentionne notamment que les propriétaires peuvent partager les prises avec leurs locataires, que l'inverse occasionnerait de grands frais. À la page 15, monsieur Bureau souhaite préciser s'il s'agit uniquement de nouvelles constructions. Des précisions sont données par madame Lanoix, avec distinction selon la nature des demandes présentées. Monsieur Bureau demande comment pourra être permis un deuxième logement à l'étage, qui exigerait un escalier intérieur. Madame Lanoix explique que le règlement existant est plus contraignant en ce qui a trait aux issues et que les bâtiments actuels pourront bénéficier de droits acquis. Les conditions seront mises à jour, ce qui existe sera encore bon. Des précisions sont données en ce qui a trait aux triplex. Madame Lanoix apporte également des précisions sur l'interdiction des escaliers extérieurs et balcons au deuxième étage sur toutes les façades, expliquant ce qui fait l'essence d'un quartier résidentiel.

Concernant les enseignes, monsieur le conseiller Mario Aubé souhaite confirmer que ça ne passera plus par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Il demande également si les dimensions seront toujours prévues par règlement. Madame Lanoix confirme qu'il y aura une analyse normative des superficies. En ce qui a trait aux prises électriques, monsieur Aubé demande si des vérifications ont été faites auprès d'Hydro-Québec quant à leur capacité à fournir un quartier complet, par exemple. Madame Lanoix mentionne que la question des prises est déjà présente au règlement pour les nouveaux bâtiments et explique la nouveauté. Madame Déziel mentionne qu'il n'y a pas eu de vérifications, mais que ça s'inscrit dans les bonnes pratiques en termes d'efficacité énergétique et qu'il existe des programmes de subvention. Monsieur Aubé demande si un programme existe pour revoir les dossiers antérieurs de demandes de deuxième logement, qui répondrait maintenant aux nouvelles normes. Madame Lanoix ne croit pas que des projets ont été perdus, avec explications. Monsieur Aubé demande pourquoi les deuxième logements sont limités aux unifamiliales et madame Lanoix mentionne que l'administration est restée sur les mêmes bases.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne que la modification proposée pour les prises électriques est supérieure au Code du bâtiment. Qu'il y aura des coûts importants, pour les propriétaires de Gatineau, il souhaiterait donc le retrait de cette mesure.

À la page 28, madame la conseillère Anik Des Marais aurait souhaité que le test d'infiltrométrie demeure, dans un souci d'efficacité énergétique, tout en comprenant la raison. Elle comprend toutefois que les discussions se poursuivent dans le dossier de l'efficacité énergétique. Elle aimerait que ces discussions se poursuivent lors de la révision des PIIA.

Quant à l'ajout des fils pour une borne de recharge, madame la conseillère Caroline Murray mentionne que les coûts seraient entre 300 \$ et 500 \$. Elle demande à l'administration de confirmer que cette exigence ne s'applique pas au noyau urbain. Madame Lanoix confirme que la prise doit être associée à des cases de stationnement aménagées. Madame Murray confirme que le règlement pourra s'adapter selon la réalité des différents quartiers. Quant aux coûts, madame Lanoix confirme qu'il y a déjà des exigences minimales au Code de construction, que l'exigence Ville est pour éviter qu'il n'y ait que des fils sans prise. Les coûts pourront varier entre 300 \$ et 2 000\$, en fonction de divers éléments. Madame Déziel mentionne que les coûts sont plutôt entre 300 \$ et 500 \$, puisqu'on ne demande pas d'installation de bornes. Madame Murray mentionne que les coûts pour les travaux au panneau électrique ne doivent pas être inclus, puisque ces travaux seraient de toute façon requis.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin souhaite confirmer si les conduits sans fil étaient auparavant installés. Madame Lanoix donne des précisions sur le chapitre 5 du Code de construction : soit une conduite ou un câble. L'exigence de Gatineau est de prévoir une installation qui permettra l'ajout d'une borne, éventuellement. Monsieur Sabourin souhaiterait que cet élément soit précisé, qu'il y a une distinction quant aux investissements requis, considérant que la prise n'est pas toujours à proximité du panneau électrique. Il ajoute également que les voitures de 2020 ne sont pas les mêmes qu'en 2025, celles-ci étant maintenant plus énergivores. Il se questionne sur le besoin potentiel dans les prochaines années, comment s'assurer que les installations répondront aux besoins.

Monsieur Bureau demande comment seront contrôlées les nouveautés pour les prises électriques sur le terrain. Madame Lanoix mentionne que les prises devront apparaître au plan lors de la demande de permis, pour s'assurer de la conformité au plan.

Monsieur le conseiller Steve Moran croit que le processus des omnibus est important. Il remercie les membres du CCU pour les travaux réalisés. Il croit que les modifications proposées permettront d'optimiser le travail des ressources au SUDD.

Monsieur Bureau demande si les modifications présentées touchent les règlements d'urbanisme ou non, ce qui est confirmé par madame Lanoix. L'assemblée publique se déroulera le 6 mai 2025 à 18 h, à la salle Gatineau.

Fin du comité plénier public à 10 h 38.